

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VENDREDI 14 JUIIN 2024**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 14 du mois de juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			X		X				X		X	
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine						
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc						
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges						
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre						
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary						
6	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis						
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred						
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François						
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe						
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget						
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise						
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle						
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David						
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina						
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys						
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette						
18	DESIREE	Pierre	X		ROSEAU	Fabrice						
19	MONTOUT	Liliane		X								
20	JEANNE	Ghylaine		X								
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick						
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole						
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge						
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe						
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn						
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien						
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse						
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel						
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte						
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs						
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick						
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X					

	<b>TITULAIRES</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<b>SUPPLEANTS</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric		X	KANDASSAMY	Marcel	X	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

**Secrétaire de séance : M. Joel LANCASTRE**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L.2121-31 du CGCT,

Vu l'article L.2222-3 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant à des collectivités **d'expérimenter compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique ;

Vu la délibération DEL-2021-DAF-19 du 29 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 12 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du syndicat ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du syndicat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2023.

**Article 2** : d'arrêter les résultats définitifs comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissemen	Fonctionneme	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	72 822 411,71	10 047 227,00	82 869 638,71
	Recettes réalisées	B	24 037 711,09	10 429 141,72	34 466 852,81
	Restes à réaliser	C	30 726 469,50	0,00	30 726 469,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	67 699 083,42	10 943 038,09	78 642 121,51
	Dépenses réalisées	E	30 043 329,29	7 653 968,09	37 697 297,38
	Restes à réaliser	F	20 292 095,32	0,00	20 292 095,32
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 005 618,20	2 775 173,63	-3 230 444,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 123 328,29	895 811,16	-4 227 517,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-11 128 946,49	3 670 984,79	-7 457 961,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	10 434 374,18	0,00	10 434 374,18
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-694 572,31	3 670 984,79	2 976 412,48

**Article 3** : de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 01 juillet 2024  
Président  
DULAC Daniel





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAF-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024



territoire  
d'énergie

GUADELOUPE

**Sy.MEG**

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE

*Au cœur de nos énergies !*



# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023

## Table des matières

PRÉAMBULE.....	2
I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 -GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	2
II. STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DÉPENSES ET RECETTES.....	3
A. La section de fonctionnement.....	3
a) Les dépenses.....	3
b) Les recettes.....	4
B. La section d'investissement.....	5
a) Les dépenses.....	5
b) Les recettes.....	6
III. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE .....	7
IV. L'ÉPARGNE.....	8
V. CONCLUSION.....	8

## PRÉAMBULE

Le président de la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « **compte financier unique** » ;

Le compte financier unique (CFU) retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et présente une information financière rationalisée et simplifiée. Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur et du comptable qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées.

Il termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2023.

Ainsi le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu en décembre 2022
- Le vote du budget primitif intervenu en janvier 2023
- Le budget supplémentaire intervenu en avril 2023
- La décision modificative n°2 adoptée en octobre 2023

Le présent rapport financier a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des résultats financiers du syndicat pour l'exercice 2023, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2023.

Ce rapport vise à fournir une analyse détaillée des recettes et des dépenses du syndicat, ainsi que l'endettement et la capacité d'autofinancement de la collectivité, afin de faciliter la prise de décisions éclairées et d'assurer une gestion financière transparente et responsable.

### I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 -GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Par section, les grandes masses du compte financier unique 2023 se présentent, en mouvements budgétaires, en prévisions et réalisations comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	72 822 411,71	10 047 227,00	82 869 638,71
	Recettes réalisées [1]	B	24 037 711,09	10 429 141,72	34 466 852,81
	Restes à réaliser	C	30 726 469,50	0,00	30 726 469,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	67 699 083,42	10 943 038,09	78 642 121,51
	Dépenses réalisées [1]	E	30 043 329,29	7 653 968,09	37 697 297,38
	Restes à réaliser	F	20 292 095,32	0,00	20 292 095,32
Différences entre les titres et les	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B — E	-6 005 618,20	2 775 173,63	-3 230 444,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 123 328,29	895 811,16	-4 227 517,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-11 128 946,49	3 670 984,79	-7 457 961,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	10 434 374,18	0,00	10 434 374,18
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-694 572,31	3 670 984,79	2 976 412,48

Le déficit d'investissement pour l'exercice 2023 est le résultat des recettes non titrées (notification de versement des subvention FEDER non reçue et d'une écriture au compte 1641 non réalisée sur l'exercice du refinancement de la dette d'un montant de 952 399€.

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2023 est le résultat d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'une bonne performance des recettes de fonctionnement, notamment grâce à la hausse des recettes fiscales impactées par la réforme de la TICFE. Attention, cet excédent doit être minorée par rapport à la contrepartie de l'écriture du refinancement de la dette non réalisée sur l'exercice 2023.

## II. STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DÉPENSES ET RECETTES

### A. La section de fonctionnement

#### a) Les dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées à un total de 7 653 968.09 €.

Chapitre	Intitulé	Provisions	Réalisations Mandats émis	Rattachement	Total des réalisations	Taux de réalisation	restes à réaliser au 31/12/2023
011	Charges à caractère général	1 035 086,00	669 838,06	47 841,88	717 679,94	69,34	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 042 605,00	1 968 862,08	4 640,00	1 973 502,08	96,62	0,00
014	Atténuations de produits	3 801 526,00	3 352 766,68	414 583,88	3 767 350,56	99,10	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	244 305,00	217 139,19	1 649,25	218 788,44	89,56	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 123 522,00</b>	<b>6 208 606,01</b>	<b>468 715,01</b>	<b>6 677 321,02</b>	<b>93,74</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	368 996,00	344 349,43	7 707,99	352 057,42	95,41	0,00
67	charges spécifiques	50 000,00	40 109,98	0,00	40 109,98	80,22	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciation (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>7 542 518,00</b>	<b>6 593 065,42</b>	<b>476 423,00</b>	<b>7 069 488,42</b>	<b>93,73</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 862 301,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 538 219,16	584 479,67	0,00	584 479,67	38,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre defonctionnement</b>		<b>3 400 520,16</b>	<b>584 479,67</b>	<b>0,00</b>	<b>584 479,67</b>	<b>17,19</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnementde l'exercice</b>		<b>10 943 038,16</b>	<b>7 177 545,09</b>	<b>476 423,00</b>	<b>7 653 968,09</b>	<b>69,94</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>10 943 038,16</b>	<b>7 177 545,09</b>	<b>476 423,00</b>	<b>7 653 968,09</b>		<b>0,00</b>

Les catégories de dépenses d'un montant de 7 653 968.09€ comprennent les charges à caractère général, charges de personnel, les atténuations de produits (reversement aux communes TCFE & RODP), les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges spécifiques.

Les atténuations de produits ont représenté la plus grande part des dépenses, avec un montant total de 3 767 350.56€, soit 49% du total des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel ont enregistré un montant total de 1 973 502.08€, soit 26% des dépenses totales.

Les charges à caractère général, telles que les fournitures, les services et les frais généraux, ont atteint 717 679.94€, soit 9% des dépenses totales.

Les charges financières ont enregistré la somme totale de 352 057.42€, soit 5% du montant total des dépenses.

Les autres charges de gestion courante ont comptabilisé la somme de 218 788.44€, soit 3% du montant total des dépenses.

Enfin, les charges spécifiques ont représenté la plus petite part des dépenses, avec un montant de 40 109.98€, soit 0.52% des dépenses total de fonctionnement.

La catégorie des dépenses d'ordre a égalé la somme totale de 584 479.67€, soit 8% des dépenses totales. Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissements.

### b) Les recettes

Les recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées à un total de 10 429 141.72€.

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Rattachements	Total des réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2023
013	Atténuations de charges APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	644 648,00	582 219,25	0,00	582 219,25	90,32	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 536 702,00	8 877 986,81	0,00	8 877 986,81	104,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	226 767,00	9 135,25	0,00	9 135,25	4,03	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 200,00	425 915,52	0,00	425 915,52	1 114,96	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 446 317,00</b>	<b>9 895 256,83</b>	<b>0,00</b>	<b>9 895 256,83</b>	<b>104,75</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	5 910,00	5 909,29	0,00	5 909,29	99,99	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov (semi budgéta	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>9 452 227,00</b>	<b>9 901 166,12</b>	<b>0,00</b>	<b>9 901 166,12</b>	<b>104,75</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre section	595 000,00	527 975,60	0,00	527 975,60	88,74	0,00
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>595 000,00</b>	<b>527 975,60</b>	<b>0,00</b>	<b>527 975,60</b>	<b>88,74</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>10 047 227,00</b>	<b>10 429 141,72</b>	<b>0,00</b>	<b>10 429 141,72</b>	<b>103,80</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022</b>		<b>895 811,16</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>10 943 038,16</b>	<b>10 429 141,72</b>	<b>0,00</b>	<b>10 429 141,72</b>		<b>0,00</b>

Les sources de recettes réelles d'un montant de 9 901 166.12€ comprennent les produits des services et du domaine (RODP), les impôts et taxes (TCFE), les dotations des communes et les autres produits de gestion courante.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, a représenté la principale source de recettes, avec un montant total de 8 877 986 .81€, soit 85% des recettes totales.

La redevance R1 a enregistré la somme totale de 318 538.02€, soit 3%.

La redevance d'occupation du domaine public a atteint 185 497€, soit 2% des recettes totales.

Enfin, les autres produits de gestion courante ont comptabilisé 425 915.52€, soit 4% des recettes totales de fonctionnement.

Les recettes d'ordre ont enregistré le montant total de 527 975.60€, soit 5% des recettes totales. Ces recettes correspondent aux travaux réalisés en régie.

**Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'est établi à 3 670 984.79 euros, soit un excédent de fonctionnement. Cela signifie que le syndicat a enregistré un excédent de recettes par rapport aux dépenses, ce résultat est exceptionnel. Cela est dû principalement à la réforme de la TICFE et à une écriture du refinancement de la dette de 2022 qui n'a pas été enregistré en dépense.**

## B. La section d'investissement

### a) Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 se sont élevées à 30 043 329.29€.

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Mandats émis	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2023
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 787,88	36 996,45	30,13	28 045,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	301 641,25	86 927,77	28,82	36 479,90
22	Immobilisation reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>53 461 738,09</b>	<b>17 230 911,98</b>	<b>32,23</b>	<b>20 227 569,61</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>53 886 167,22</b>	<b>17 354 836,20</b>	<b>32,21</b>	<b>20 292 095,32</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 609 064,00	2 546 751,76	97,61	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 136 453,20	9 136 452,86	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 745 517,20</b>	<b>11 683 204,62</b>	<b>99,47</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>65 631 684,42</b>	<b>29 038 040,82</b>	<b>44,24</b>	<b>20 292 095,32</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre section	595 000,00	527 975,60	88,74	0,00
041	Opération patrimoniales	1 472 399,00	477 312,87	32,42	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>	<b>2 067 399,00</b>	<b>1 005 288,47</b>	<b>48,63</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>67 699 083,42</b>	<b>30 043 329,29</b>	<b>44,38</b>	<b>20 292 095,32</b>
001	Solde négatif reporté de 2022	5 123 328,29			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>72 822 411,71</b>	<b>30 043 329,29</b>		<b>20 292 095,32</b>

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant total de 29 038 040.82€ comprennent les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, les opérations d'équipement (renforcement, enfouissement, extension, sécurisation, énergie renouvelable), les remboursements des pétitionnaires et les remboursements d'emprunts.

Les opérations d'équipement, principale charge d'investissement, ont atteint 17 354 836.20€, soit 58% des dépenses totales.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 9 136 452.86€, soit 30% des dépenses totales. Les remboursements des pétitionnaires de 87 688.31€ et le remboursement du préfinancement de la subvention FEDER de 2 459 063.45€ représentent 9% des dépenses totales.

Enfin, les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé un montant de 123 924.22€.

Les dépenses d'ordre ont enregistré un montant total de 1 005 288.47€, soit 3% des dépenses totales. Ces dépenses correspondent au transfert des études suivies de travaux et à la contrepartie des travaux en régie.

## b) Les recettes

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2023 se sont élevées à 24 037 711.09€.

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2023
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissements	57 687 065,02	13 769 549,25	23,87	30 726 469,50
16	Emprunts et dettes assimilées	8 585 732,20	7 633 333,20	88,91	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 676 695,33	1 573 036,10	93,82	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>67 949 492,55</b>	<b>22 975 918,55</b>	<b>33,81</b>	<b>30 726 469,50</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 862 301,00			
040	Opérations d'ordre transfert entre section	1 538 219,16	584 479,67	38,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 472 399,00	477 312,87	32,42	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>4 872 919,16</b>	<b>1 061 792,54</b>	<b>21,79</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>72 822 411,71</b>	<b>24 037 711,09</b>	<b>33,01</b>	<b>30 726 469,50</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>72 822 411,71</b>	<b>24 037 711,09</b>		<b>30 726 469,50</b>

Les recettes réelles d'un montant total de 22 975 918.55€ comprennent les subventions d'équipements, les emprunts et dettes assimilées, les immobilisations corporelles et les dotations, fonds divers.

Les subventions d'investissement ont représenté la plus grande part des recettes, avec un montant total de 13 769 549.25€ soit 57% des recettes totales. Il s'agit du FACE, de l'article 8, de la PCT, de la participation des pétitionnaires (particuliers, bailleurs, lotisseurs, communes, EPCI, département, région).

Les dotations, fonds divers (FCTVA) ont enregistré la somme totale de 1 573 036.10€, soit 7% des recettes totales.

Les emprunts et dettes assimilées (écriture liée au réaménagement de la dette) ont atteint 7 633 333.20€, soit 32% des recettes totales.

Les recettes d'ordre ont totalisé un montant de 1 061 792.54€, soit 4% des recettes totales. Ces recettes sont composées de la contrepartie des dotations aux amortissements et du transfert des études suivies de travaux.

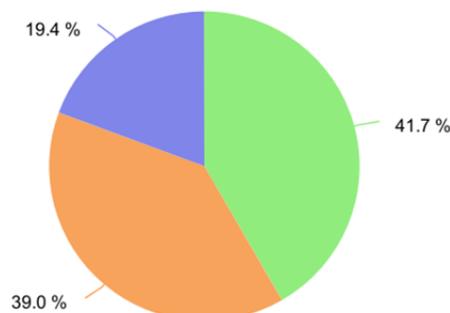
**Le résultat d'investissement pour l'exercice 2023 s'est établi à -694 572.32€ après la prise en compte du solde des restes à réaliser, soit un besoin de financement.**

### III. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

- a) L'endettement du syndicat s'est élevé à 18 371 058.78€ avec un taux moyen de 1.50% et une durée de vie moyenne de 5 ans et 11 mois, à la fin de l'exercice 2023, principalement sous forme de 5 emprunts à long terme contractés pour financer les investissements en immobilisations.

L'encours de la dette est réparti entre trois prêteurs :

- l'Agence Française de Développement pour un montant de 7 160 436.58€,
- la Caisse d'Épargne pour un montant de 7 654 141.44€,
- le Crédit Agricole pour un montant de 3 556 480.76€,



- b) La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette du syndicat avec son épargne brute, est établie à 7 ans à la fin de l'exercice 2023.

- c) La situation de trésorerie du syndicat s'est maintenue stable et est restée très tendue au cours de l'exercice 2023, avec une trésorerie nette positive de 164 065.41€ au 31 décembre 2023, ce qui démontre une gestion prudente des ressources financières.

La ligne de trésorerie a été mobilisée en 2023 et remboursée en 2024 pour un montant de 2 millions pour couvrir les besoins de trésorerie.

Chaque remboursement, réalisé à l'initiative de l'emprunteur, reconstitue son droit de tirage à due concurrence. Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI et se sont élevés à 62 331.11€ en 2023.

## IV. L'ÉPARGNE

- a) L'épargne de gestion, qui a mesuré l'épargne dégagée dans la gestion courante hors des frais financiers est de 3 204 826€.
- b) L'épargne brute, qui est affectée à la couverture en priorité du remboursement de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement, est de 2 852 768€.
- c) L'épargne nette, qui est affectée pour les opérations d'équipement, est de 1 349 649€.

## V. CONCLUSION

Les soldes intermédiaires du syndicat se sont améliorés cette année grâce à la réforme de la taxation de l'électricité. L'année 2023 marque une étape importante en raison de l'intégration de la taxe communale (TCCFE) dans le nouveau dispositif de calcul de la TICFE, dont le recouvrement est dorénavant assuré par les services de l'État.

**Ces résultats sont valables UNIQUEMENT pour l'année 2023 !** En effet, le niveau supérieur de perception de la TICFE en 2023 l'était seulement pour 2023. En 2024, le niveau sera inférieur et aura par conséquent des impacts à la baisse sur les SIG.

Ainsi, le syndicat devra à nouveau **continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement** (y compris ses dépenses de personnel), mais également **poursuivre l'optimisation des recettes et la programmation des investissements au regard des priorités retenues**, afin d'arriver à un niveau d'épargne convenable pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement pour les années à venir.

Les trois axes qui ont été dégagés et constituent la feuille de route financière du Sy.MEG pour l'exercice 2024 :

- financer une partie des investissements par le recours à l'emprunt (7 M€), et ce, même si le niveau d'endettement du Syndicat est déjà important ;
- réviser le schéma de financement du Sy.MEG afin de garantir la capacité d'autofinancement de l'établissement, en diminuant le volume de recettes de la part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) restituée aux communes de 50 % à 40 % ;
- solliciter l'aide du Département, de la Région et de l'Etat pour bénéficier d'un soutien exceptionnel face aux nécessités d'investissement à court terme.